



**Amendements proposés par la commission  
fédérale Europe de la fédération du Nord du PS  
au texte de la convention  
« Une nouvelle donne internationale et  
européenne »**

## **Amendement 1**

**Exposé des motifs : il semble essentiel de construire un projet de citoyenneté européenne pour agir en faveur d'un retour de la confiance des citoyens européens. Un chapitre relatif au citoyen au cœur du projet politique européen est à rajouter et à placer au début du volet européen de la convention (3.2.). Notre projet doit évoquer « l'être » et ne pas se concentrer uniquement sur « l'avoir ». Le renforcement de l'échange et la mobilité ouverte à tous les citoyens doivent devenir une réalité.**

### **3.2. (nouveau) Remettre le citoyen au centre du projet politique européen**

#### **3.2.1. Être citoyen européen**

*Pour beaucoup de citoyens, l'Union européenne reste une abstraction éloignée de leur vie de tous les jours. Afin de combler le fossé qui existe entre les citoyens et l'Union européenne, cette dernière doit devenir une réalité politique et un espace démocratique auquel le citoyen prend part.*

*Une réponse à la crise de confiance peut être trouvée par l'action citoyenne au niveau européen, comme par exemple à travers le **droit de « pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de l'Union et qui le ou la concerne directement »** (art.227 du traité de Lisbonne). Nous réclamons que si une pétition recueille plus d'un million de signatures, la commission compétente au sein du Parlement Européen soit obligée à faire une réponse publique et argumentée. Cela permettra aux citoyens d'exercer une pression démocratique sur leurs représentants. Qui plus est, le droit de pétition devrait être utile pour faire avancer des législations européennes protégeant les travailleurs et l'environnement.*

*Le citoyen doit devenir acteur du débat, ce qui nécessite **également le renforcement du parti socialiste européen et le dialogue avec les autres partis socialistes et sociaux-démocrates.** Pour cela nous invitons les différentes fédérations et sections du Parti Socialiste Français à multiplier les contacts voire à opérer des jumelages avec des fédérations et sections des partis membres du Parti Socialiste Européen.*

*Investir l'espace européen doit comprendre également un renforcement des droits syndicaux comme ceux des salariés et des comités d'entreprise. La participation des salariés aux processus de décision au niveau de groupes européens doit être renforcée, et les droits des comités d'entreprise européens doivent être élargis. Une plus grande protection des consommateurs européens - par exemple sous forme de « groupes d'action » - est à instaurer. Un statut européen de l'association peut être un autre outil pour investir l'espace citoyen européen.*

### **3.2.2. Renforcer l'échange et la mobilité des tous les citoyens au sein de l'Union européenne**

*La mobilité pendant les études ou lors d'une formation, la mobilité professionnelle doivent devenir accessibles à tous les citoyens européens. Le dispositif Erasmus sera étendu à l'ensemble des étudiants. Sur le modèle d'ERASMUS, des programmes d'aides à la mobilité des apprentis et des adultes en formation de l'Union Européenne seront créés. Des médias transfrontaliers et transnationaux doivent être encouragés ainsi que l'information sur les autres pays de l'Union européenne. L'Europe doit se donner les moyens financiers d'une aide à la mobilité. Le développement de l'apprentissage des langues est par ailleurs indispensable à une mobilité accessible au plus grand nombre.*

## **Amendement 2**

**Exposé des motifs : la place du Parti socialiste européen (PSE) dans le processus de "politisation" de l'Europe n'est pas suffisamment mise en évidence. Il est primordial de penser d'abord à la construction du PSE, avant d'évoquer l'accord avec les autres forces progressistes.**

Le paragraphe : « Au sein du Parti socialiste européen (PSE) ... social-démocratie européenne » est à placer au début du volet 3 avant le paragraphe : « l'Europe que nous voulons, l'Europe au nous devons construire ... ».

## **Amendement 3**

**Exposé des motifs : garantir la cohérence avec l'amendement n°1.**

### **3.2.2. (ancien) Rendre à l'Europe sa capacité à conduire des politiques publiques ambitieuses**

*Supprimer la mention : „De même pour l'extension du dispositif Erasmus à l'ensemble des étudiants de l'Union en cours de ~~master~~(!)“, et l'inclure dans la partie 3.2.2 mobilité*

## **Amendement 4**

**Exposé des motifs : création d'une fiscalité environnementale européenne**

Rajouter après « Il n'y aura pas d'Europe puissante sans moyens financiers ..à 27 Etats membres » : *Une fiscalité environnementale européenne doit être créée. L'argent ainsi recueilli sera au service d'une politique européenne d'environnement ambitieuse, soucieuse*

*de l'impact social des bouleversements écologiques, capable de préserver notre environnement, et qui fera de l'Europe le leader mondial de l'économie verte.*

## **Amendement 5**

**Exposé des motifs : construire ensemble une Europe solidaire, c'est aussi assurer un minimum vital aux plus démunis, lutter contre l'illettrisme, intégrer les personnes handicapées et faire de la réduction de la pauvreté une priorité européenne.**

### **3 .2.3. Remettre la solidarité et le progrès au cœur du projet européen**

*Ajouter après « Nous veillerons à ce que la Confédération européenne des syndicats soit largement associée à l'élaboration et au suivi du pacte » le paragraphe suivant:*

*La solidarité européenne doit également protéger les plus pauvres et les plus vulnérables et leur assurer un minimum vital. La lutte contre l'illettrisme doit être une priorité européenne. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier partout en Europe d'allocations sociales adaptées à leurs besoins et d'une intégration en milieu ordinaire, scolaire, social, professionnel selon leur choix. Une Europe solidaire ne peut se construire sans réduction de la pauvreté en assurant une vie dans la dignité pour tous.*

## **Amendement 6**

**Exposé des motifs : le critère démographique ne peut être retenu pour fixer les limites et frontières de l'Union européenne**

### **3 .2.4. Fixer à l'Union des limites claires et faire avancer l'Union euro-méditerranéenne**

*Supprimer après « Si la Russie ne peut devenir membre de l'Union européenne » la mention : « qu'elle déséquilibrerait pas son poids démographique ».*